

Est-il opportun de prévoir en Suisse une Croix-Rouge de la Jeunesse?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973476>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Est-il opportun de prévoir en Suisse une Croix-Rouge de la Jeunesse ?

On se souvient que la question d'une «Croix-Rouge de la Jeunesse» qui avait été soulevée, puis abandonnée (sauf à Genève et dans l'Emmental) il y a quelques années en Suisse, a été reprise à l'occasion de l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge à Rapperswil en 1937.

Dès lors la Direction de la Croix-Rouge suisse s'est occupée de l'affaire, mais sans arriver jusqu'ici à une solution. Le Comité central a estimé qu'il serait bon de connaître quelques opinions émanant des milieux de notre Croix-Rouge. Nous ouvrons dès lors volontiers une discussion à ce sujet, car il est à prévoir que la question reviendra probablement sur le tapis le 22 mai prochain à la réunion des délégués de 1938 à Bâle.

Jusqu'ici nous nous trouvons en présence d'une proposition du Dr André Patry, président de la section genevoise de la *Croix-Rouge de la Jeunesse*, tendant à la constitution de sections cantonales de la Jeunesse, fondées, surveillées et soutenues par nos sections régionales de la Croix-Rouge suisse. Le Dr Patry préconise:

1^o un secrétariat permanent qui formerait un lien entre les Croix-Rouges de la Jeunesse, dirigé par «une animatrice», et placé sous la surveillance d'un *Comité central de la Croix-Rouge de la Jeunesse*; il prévoit aussi des comités cantonaux ou locaux dans lesquels le corps enseignant serait largement représenté.

2^o Ces sections ou sous-sections de la Jeunesse seraient subventionnées par les sections ordinaires de la Croix-Rouge, par

les autorités cantonales ou locales, par des bienfaiteurs; et alimentées par des cotisations de la part des «juniors» provenant des écoles primaires et secondaires.

Tel est, très sommairement résumé, le projet de Genève auquel s'est rallié à la séance de Rapperswil M. Honegger ainsi que M. Merz de Berthoud (voir à ce sujet *La Croix-Rouge* 1937, pages 165 à 171).

Au sein du Comité central une autre idée a été soulevée, celle d'étudier la participation effective des éclaireurs, et *d'embrigader les scouts* dans les rangs de la Croix-Rouge. Un membre de la Direction a même suggéré d'admettre l'organisation des éclaireurs suisses comme «société affiliée» à la Croix-Rouge (au même titre que la S. S. T. S. S., que les gardes-malades, les samaritains).

Cette suggestion demande aussi à être étudiée; elle aurait peut-être l'avantage d'éviter l'éparpillement des forces, tout en ralliant la jeunesse suisse à la Croix-Rouge de notre pays sans nécessiter la formation d'une organisation nouvelle, forcément coûteuse, mais de profiter d'une institution excellente — boy-scouts et girl-scouts — telle qu'elle existe dans tous nos cantons.

La discussion est ouverte et notre Revue de la Croix-Rouge sera heureuse d'accueillir dans ses colonnes des indications tendant — sous une forme ou sous une autre — à intéresser plus que jusqu'ici notre jeunesse à la Croix-Rouge du pays.

Dr Ml.